



# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020

**Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente**

Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
Rue des Chasseurs - ZE - 16400 PUYMOYEN

☎ 05 45 61 50 71 - ✉ [contact@fdc16.com](mailto:contact@fdc16.com)

Association loi 1901 - Siret 781 172 606 000 27 - APE 9312Z

[www.fdc16.com](http://www.fdc16.com)

# TABLE DES MATIERES

<b>ALLOCUTION D'OUVERTURE</b> .....	<b>3</b>
<b>1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2019</b> .....	<b>4</b>
<b>2. RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR</b> .....	<b>4</b>
<b>3. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>4</b>
<b>4. RAPPORT D'ACTIVITE</b> .....	<b>5</b>
POLE FORMATIONS.....	8
POLE BIODIVERSITE ET AMENAGEMENT DES TERRITOIRES.....	10
POLE GRAND GIBIER .....	14
<b>5. RAPPORT MORAL</b> .....	<b>20</b>
<b>6. NOUVEAUX STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR</b> .....	<b>25</b>
<b>7. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018-2019</b> .....	<b>25</b>
<b>8. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	<b>27</b>
<b>9. AFFECTATION DU RESULTAT</b> .....	<b>30</b>
<b>10. PROJETS ASSOCIATIFS</b> .....	<b>30</b>
<b>11. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2020-2021</b> .....	<b>30</b>
<b>12. ADOPTION DES MONTANTS DE LA COTISATION INDIVIDUELLE 2020-2021</b> .....	<b>31</b>
<b>13. ADOPTION DU BAREME DE L'ADHESION SIMPLE 2020-2021</b> .....	<b>31</b>
<b>14. ADOPTION DU BAREME DU CONTRAT DE SERVICES 2020-2021</b> .....	<b>31</b>
<b>15. FINANCEMENT DES DEGATS DE GRAND GIBIER 2020-2021 : SCENARIO N°1 ET N°2</b> .....	<b>32</b>

## Préambule

Dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID19, il était impossible de tenir les assemblées générales des Fédérations Départementales des Chasseurs avant le 30 avril 2020, comme le prévoit les statuts actuels. Pour permettre l'organisation de la campagne de chasse 2020-2021, la Fédération Nationale des Chasseurs a donc négocié avec le gouvernement les conditions de sécuriser juridiquement les décisions que les Conseils d'Administrations devaient prendre cette année en lieu et place des assemblées générales.

Le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (FDC16) s'est donc substitué exceptionnellement cette année à l'assemblée générale. Pour ce faire, le Conseil d'Administration de la FDC16 s'est réuni le 28 mai 2020 à 18h00 en visioconférence afin de délibérer sur les résolutions soumises à approbation conformément aux décrets et arrêtés ministériels pris le 18 mai 2020 portant adaptation temporaire des modèles des Fédérations Départementales des Chasseurs et portant adaptation temporaire des dispositions réglementaires relatives à la chasse pendant la crise sanitaire de COVID19.

**Le vote des résolutions s'est effectué sous le contrôle de Maître Eric FILHOL, huissier de justice ainsi que Didier RAMMELAERE, Commissaire aux Comptes. L'huissier de justice a confirmé que 9 votants étaient présents et que 3 procurations ont été transmises en bonne et due forme, soit un potentiel de 12 voix au total.**

## Allocution d'ouverture

---

**Intervenant : Bruno MEUNIER**

**Fonction : Président**

Nous venons de traverser une crise inédite. Le confinement nous aura durablement marqué. Tout le monde s'accorde à dire que l'après COVID-19 sera différent de l'avant. Notre quotidien, nos habitudes, nos comportements seront sans doute bouleversés pour longtemps.

Demain, quel impact aura cette crise sur notre loisir et notre Fédération Départementale ? L'économie, en général, et ses acteurs seront durablement touchés. La chasse participe à cette économie. Notre activité est génératrice de finances et contribue au maintien d'un tissu social dans nos campagnes. Des questions, qui pour l'instant n'ont pas de réponse, nous viennent à l'esprit et nous plongent dans une incertitude.

Demain, le nombre de permis, dans notre département, risque de baisser plus que nous le souhaiterions. Nos aînés, considérés comme personnes sensibles, oseront-ils reprendre leur permis de chasser ? Ils forment, pourtant, le noyau dur des tireurs rencontrés lors des battues.

La crise financière qui se profile risque de peser sur le budget des ménages. Souvent, en pareilles circonstances, les loisirs passent au second plan. La chasse en fera-t-elle les frais ? Envisager l'avenir avec sérénité, aujourd'hui, semble difficile et la prudence doit-être de mise. Au-delà des finances, pourrions-nous toujours assumer nos missions de service public. Quoiqu'il en soit et malgré la gravité de la situation, l'optimisme doit être de mise.

La chasse mérite toujours d'être pleinement vécue pour toutes les émotions qu'elle nous procure, pour les sensations qu'elle nous apporte ! Continuer à prendre son permis demain, c'est renouer avec cette amitié qui nous lie au-delà de nos différences, sociales ou autres, c'est retrouver ces moments de convivialité qui nous permettent, durant quelques instants, d'oublier les difficultés du quotidien,

c'est enfin vivre notre activité dans une pleine nature. En cette période troublée, prenez soin de vous. Ensemble, nous avons encore à vivre de grands moments.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée générale 2019

---

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de l'assemblée générale 2019 qui a fait l'objet d'une diffusion sur notre site internet permettant ainsi au plus grand nombre de chasseurs d'en prendre connaissance. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

### **Résolution n°1 : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2019**

Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2019 tel qu'il vous a été présenté ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a approuvé le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2019 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 2. Ratification de la cooptation d'un administrateur

---

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Suite à la vacance d'un poste d'administrateur, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente a décidé de coopter Gérard MOINARD. Je vous demande de bien vouloir ratifier cette cooptation.

### **Résolution n°2 : ratification de la cooptation de Gérard MOINARD en tant qu'administrateur**

Approuvez-vous la ratification de la cooptation de Gérard MOINARD en tant qu'administrateur ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a approuvé la ratification de la cooptation de Gérard MOINARD en tant qu'administrateur à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

---

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

En préambule, je tiens au nom de la FDC16 à vous remercier, vous les bénévoles de la chasse charentaise sans qui rien ne serait possible. Vous êtes, en effet, la clef de voûte du bon fonctionnement de notre structure fédérale par votre engagement et votre disponibilité au service de la chasse et de nos territoires.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 11 reprises à raison d'une fois par mois sauf en août. Il s'appuie, pour prendre les décisions qui s'imposent, sur les travaux conduits par les commissions fédérales, mais aussi des réflexions émanant des réunions du bureau à raison de 19 séances de travail. Ces réunions sont l'occasion d'évoquer bon nombre de sujets que je ne pourrais ici développer. Je vais néanmoins essayer de vous en faire une synthèse non exhaustive :

- Suite à plusieurs départs en retraite, la restructuration des services et le recrutement de notre nouveau Directeur, sujet évoqué plus en détail dans le rapport d'activités.

- Le nouveau système mis en place pour la comptabilité et l'externalisation du volet social et gestion de la paie.
- Un suivi régulier de l'actualité nationale avec la mise en place de la réforme de la chasse française, sujet largement traité dans mon rapport moral.
- Un point sur l'évolution du volet sanitaire : peste porcine africaine, tuberculose bovine...
- Les travaux de chauffage et d'isolation et la nouvelle affectation des bureaux.
- Le remplacement d'une partie de notre parc automobile.
- Le constat de la nécessité de modifier les règles de gestion de l'espèce sanglier.
- Les débats riches et nourris sur la mise en place d'un nouveau système de financement des dégâts de grand gibier avec l'activation de la contribution territoriale.
- Les réflexions autour de la communication : stratégie digitale, charte graphique...
- La renégociation de tous les contrats de location : photocopieurs, écran tactile, téléphonie fixe et mobile, internet, affranchissement

**Résolution n°3 : approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration**

Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'Administration tel qu'il vous a été présenté ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 4. Rapport d'activité

Intervenant : Claude PINEL

Fonction : Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,

La première partie de mon intervention traitera de la sécurité à la chasse, sujet au combien d'actualité en ce moment. Malgré la baisse du nombre d'accidents de chasse en France, chaque accident est relayé à grand renfort de phrases chocs, de buzz sur internet et de Fake News déversées sur les réseaux sociaux. En parallèle, jamais il n'y aura eu autant de campagnes de dénigrement de notre activité par les antisystèmes montrant s'il en était encore besoin, que nous devons être et rester solidaires, quel que soit le mode de chasse qui est pris pour cible.

La vénerie est pour l'instant en première ligne mais ne nous leurrions pas, d'autres pans de la chasse française seront attaqués par ces antispécistes, pseudo végans et autres welfaristes. Notre passion, notre art de vivre méritent bien une union sans faille au sein de notre réseau, que nous soyons chasseur de petit gibier, de grand gibier, avec ou sans chien...

2019 restera comme l'année de la réforme de la chasse française au niveau national, sujet dont je laisse le soin au Président de vous brosser les grandes lignes et les conséquences directes et indirectes à notre niveau. D'un point de vue de la sécurité publique, la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité, modifiant les missions des Fédérations des Chasseurs et renforçant la police de l'environnement prévoit désormais à son article 13 les trois points suivants : le port obligatoire du gilet fluorescent en battue, la pose de panneaux de signalisation en batte et une formation obligatoire pour tous les chasseurs tous les 10 ans. Notre Secrétaire Général Adjoint vous en dira plus sur ce dernier point.

Chacun d'entre vous a pu se rendre compte qu'une page se tournait à la FDC16 avec d'importants mouvements de personnels. En effet, notre ancien Directeur, Pascal DOUTAU et de notre ancienne Comptable, Marinette DESLIAS ont fait valoir leurs droits à la retraite et leurs départs ont été l'occasion de mettre à plat notre organisation interne.

Pour la gestion financière, nous avons anticipé ce départ et aujourd'hui le poste est opérationnel. Notre Trésorier vous exposera d'ailleurs les principales évolutions dans notre organisation avec des changements importants que ce soit :

- L'externalisation du volet social et de la gestion de la paie à un cabinet spécialisé,
- Le contrôle à toutes les étapes de comptabilisation,
- Le passage d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement avec une saisie quotidienne permettant une lisibilité sur les comptes,
- La mise en place de sections analytiques...

Le départ en retraite de notre ancien Directeur a conduit notre Conseil d'Administration avant de procéder à son remplacement, à engager une véritable réflexion dans la réorganisation des services. Fruit de plusieurs mois de travail, en groupes de travail, en commissions puis en Conseil d'Administration, elle a notamment consisté à revoir en profondeur l'organisation au sein du service technique.

Le service des agents de développement n'existe plus en l'état et désormais, les techniciens supérieurs, les techniciens et les agents de développement font partis du même service technique. Celui-ci est coordonné par un Directeur Technique en la personne de François CABANTOUS ayant la charge et la responsabilité de l'animer. Dans le même temps, trois pôles ont été créés au sein de ce service technique : un pôle formations, un pôle biodiversité et aménagement des territoires et un pôle grand gibier, pilotés et animés par un binôme composé d'un élu et d'un personnel.

Notre nouveau Directeur, Cyril MOREAU arrivé le 1<sup>er</sup> juillet 2019 a ouvert de nouvelles voies avec de nouvelles perspectives pour la FDC16, une vision plus moderne et des objectifs axés davantage sur le management des ressources humaines, la recherche de financements extérieurs, la communication...

Plusieurs missions lui ont été confiées et tout particulièrement :

- Effectuer un diagnostic global de la FDC16.
- Réaliser un état des lieux très détaillé des ressources humaines.
- Proposer des pistes d'amélioration au niveau de l'organisation interne ainsi qu'en matière de gestion des ressources humaines.

De cet audit interne réalisé par le nouveau Directeur validé par les membres du Conseil d'Administration, des signes forts ont été actés avec une volonté de renforcer la cohésion au sein des services et rendre plus fonctionnel le travail au quotidien. Rapidement, cette réorganisation s'est traduite par une nouvelle répartition des tâches et des missions dans un souci d'efficacité et de réactivité, le point d'orgue restant la qualité du service rendu aux adhérents. Des binômes ont ainsi été constitués avec un titulaire et un suppléant pour chaque grande thématique permettant ainsi la continuité du service tout au long de l'année. Dans la foulée, de nouvelles affectations des bureaux ont été validées et la gestion du standard téléphonique a été revue pour être plus efficiente.

Le système de chauffage défectueux n'étant plus fonctionnel, la FDC16 a lancé un diagnostic énergétique du siège social afin d'envisager des travaux pour solutionner ce problème. Des travaux de chauffage et d'isolation ont été lancés dès l'été 2019. Ils ont été financés via un prêt bancaire souscrit auprès du Crédit Agricole Charente Périgord.

Le hall d'accueil a été repensé et réaménagé pour être plus fonctionnel. Une machine à café et une fontaine à eau y ont été installés pour vous proposer une réception de qualité, plus chaleureuse que par le passé, lors de votre venue à la maison de la chasse et de la nature de la Charente.

Un écran tactile interactif, véritable support et vecteur de communication diffusant de l'information en temps réel, servant à promouvoir nos actions fédérales orne désormais notre hall d'accueil. A ce jour, il nous reste la décoration à finaliser avec l'installation de tableaux, peintures et autres



photographies. Je crois pouvoir vous annoncer que tout ceci devrait être finalisé et opérationnel pour l'été 2020.

En ce qui concerne la Commission Communication, l'année 2019 a été consacrée à faire un véritable état des lieux des produits de communication (goodies, gadgets...) et de la stratégie à développer par la FDC16 dans les années à venir. Investir dans ce domaine va devenir une nécessité tant au niveau des décideurs que du grand public.

Le constat partagé du manque de lisibilité et d'identification de notre structure via notre logo actuel, « Chasseur Côté Charente » a amené le Conseil d'Administration à vouloir en changer. Un rapprochement est en cours avec la Fédération Nationale des Chasseurs afin de pouvoir reprendre et personnaliser la charte graphique nationale avec le fameux arbre de vie. Nous allons également dans le même temps, changer de nom de domaine pour notre communication en reprenant celui de notre site internet [www.fdc16.com](http://www.fdc16.com) en lieu et place de [www.chasseurcotecharente.com](http://www.chasseurcotecharente.com). En parallèle, nous allons créer de nouvelles boîtes mails plus professionnelles selon le modèle suivant ([prenom.nom@fdc16.com](mailto:prenom.nom@fdc16.com)). Ne vous inquiétez pas, une redirection automatique des anciennes adresses de messagerie sera réalisée lors du déploiement du nouveau nom de domaine afin de ne pas perdre d'informations.

Les contrats de location des photocopieurs ont été mis à jour suite à une mise en concurrence réalisée auprès de plusieurs fournisseurs. Une rationalisation des matériels d'impression utilisés jusque-là a été opérée pour optimiser les coûts.

Les contrats de téléphonie (fixe et mobile) et d'internet ont également fait l'objet de négociations avec notre fournisseur historique afin d'adapter les forfaits aux besoins actuels de la FDC16. La fibre optique a été installée en début d'année 2020 et sans l'épidémie de COVID19, elle aurait été raccordée. Soyez assuré que dès que la situation le permettra, la dernière intervention sera réalisée afin de vous permettre de vous connecter beaucoup plus rapidement. Ainsi, vous pourrez profiter de tous nos outils et notamment de Retriever pour les plans de chasse, la saisie des prélèvements, les validations du permis de chasser, l'inscription aux formations...

Grâce aux démarches entreprises par la Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle Aquitaine, la FDC16 a pu s'équiper avec du matériel performant en visioconférence, matériel qui a été testé et utilisé massivement dans le cadre de la pandémie de COVID19.

Pour ce qui est de notre parc automobile, après une analyse précise du coût actuel de la location longue durée, il a été décidé d'arrêter ce mode de fonctionnement en revenant à une acquisition de véhicules sur fonds propres. Les Volkswagen Caddy ont été remplacés par des Dacia Duster plus adaptés à nos besoins et d'un coût inférieur. Ces nouveaux véhicules ont été financés via un prêt bancaire souscrit auprès du Crédit Agricole Charente Périgord.

Du côté des missions relatives à la surveillance des territoires et à la police de la chasse, 26 tournées ont été réalisées par les six agents de développement assermentés de la FDC16 où pas moins de 380 chasseurs ont été contrôlés sur 402 territoires de chasse différents. Outre 44 avertissements oraux et 4 avertissements écrits adressés, 14 infractions ont été relevées par timbre amende (contravention de 4<sup>ème</sup> classe) pour le non-respect des règles en matière de sécurité publique et d'organisation de battues de grand gibier :

- Des angles de tir non matérialisés.
- Des armes chargées sur la voie publique.
- Des tirs dans la traque.
- Des déplacements pendant une battue.
- Des tirs dangereux en direction de la voie publique.

Les activités de la FDC16 sont diverses et variées avec toujours à l'esprit, la défense de la chasse et des chasseurs, la volonté de vous informer presque en temps réel et de vous délivrer un message le

plus clair possible avec une communication adaptée de plus en plus dématérialisée. L'actualité de ces dernières semaines nous confortent dans notre choix de créer un lien permanent avec vous via notre site internet, via nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter...), via nos newsletters et autres mails, via les SMS en limitant au maximum l'utilisation du papier et en le remplaçant par des procédures dématérialisées. Nous allons continuer à investir dans ce domaine dans les années à venir pour être complètement opérationnels dans ce nouveau domaine.

Vous allez recevoir dans les prochains jours vos devis de renouvellement du permis de chasser 2020-2021 avec les nouveaux tarifs de validations départementales et nationales et vous pourrez découvrir que cette année, au chapitre des nouveautés, la FDC16 donnera la possibilité aux chasseurs qui le souhaitent de payer leur validation en plusieurs fois. Les conditions particulières de souscription au paiement fractionné vous seront fournies avec le courrier d'accompagnement du bon de commande signé de notre Président.

**Pour conclure, vous l'aurez compris dans mon intervention, nous entrons dans une nouvelle ère, avec des outils modernes qui nous permettront de mieux vous informer, de pouvoir répondre à toutes les sollicitations que nous ne recevons aujourd'hui et cela à moindre coût. C'est aussi de mieux argumenter nos positions avec des chiffres et des faits précis pour mieux défendre notre activité et nos chasseurs dans un contexte peu favorable à la ruralité. Certes, il va falloir que nous nous adaptions, c'est un bouleversement dans nos habitudes, nous n'avons pas le choix, ainsi va la vie.**

**La chasse prend un grand virage que ce soit européen, nous l'avons vu avec la peste porcine, que ce soit au niveau national, avec des échanges et une restructuration au plus haut niveau, nous ne pouvons donc pas y échapper. Vous pouvez compter sur votre Fédération, votre Président, votre Conseil d'Administration, le personnel fédéral pour défendre vos intérêts, la chasse en général sans oublier ceux qui nous permettent de profiter de cet environnement, agriculteurs, forestiers, et ceux qui comme nous, inspirent à profiter de cette espace, tout en se respectant mutuellement.**

## **Pôle formations**

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Président du pôle formations - Secrétaire Général Adjoint

Mesdames, Messieurs, les responsables de territoire,

La conjoncture actuelle m'interdit le plaisir de vous rencontrer pour vous présenter le travail du « Pôle formations ». Je le regrette, car c'est un moment privilégié à la foi empreint de respect, d'enthousiasme, de passion et de partage, mais la santé de chacun doit être notre seule préoccupation, cette vérité ne supporte pas débat. C'est donc par ces quelques lignes que je viens vous rendre compte au nom du président Bruno MEUNIER, et de l'ensemble de mes collègues administrateurs, de notre travail.

La création de ce pôle rendu nécessaire par l'importance de la part formation dans notre activité en évolution constante est une équipe à votre disposition composée de techniciens et agents spécialisés et d'un administrateur référent. Notre mission consiste, en plus des formations traditionnelles à nous tenir informés des nouvelles avancées pour vous transmettre le bon message en temps réel.

Votre Conseil d'administration a validé pour mise en application dès janvier 2020 la gratuité de l'ensemble des formations dispensées par votre Fédération. Les prestations proposées sont revues dans leur contenu et leur formulation pour que chacun d'entre vous puisse prétendre à un niveau de traitement identique correspondant à ses attentes.

L'inscription en ligne est possible dès maintenant, il vous suffit d'aller sur le site de la FDC16, en quelques clics, vous pouvez choisir le type de formation et voir les dates proposées. Vous gardez



également la possibilité d'annuler si vous n'avez plus de disponibilité à la date choisie initialement et opter pour une nouvelle possibilité. Un premier mail, vous confirme votre inscription à la formation sélectionnée, la date choisie et le lieu où celle-ci se déroulera. Un second mail valant convocation vous est envoyé un mois avant la date prévue. Enfin un message SMS vous rappellera votre engagement la semaine précédant votre RDV.

Toutes les modifications du calendrier, rendues nécessaires par l'actualité, ont également été transmises par mail et par SMS à chaque nouvelle annonce de nos gouvernants. A ce jour, 22 journées de formations (hors permis de chasser) ont été annulées, bouleversant bien évidemment notre planning prévisionnel 2020. Mais vous pouvez être certain que nous mettrons tout en œuvre pour proposer aux différents candidats de nouvelles dates dès que les conditions sanitaires nous le permettront. Tout cas particulier pourra être traité téléphoniquement en cas de problème.

Type de formation	Nombre de candidats formés
Sécurité délocalisée	230
Remise à niveau Directeur de battue	154
Directeur de battue	127
Piégeage	79
Chasse à l'arc	53
Approche-affût	33
Hygiène de la venaison	32
Comptage nocturne lièvre	18
Garde particulier	11
Corvidés	7
<b>TOTAL</b>	<b>744</b>

Nous travaillons actuellement sur une formation traitant de l'amélioration des performances lors des tirs en battues du grand gibier. A ce jour, nous disposons d'un accord de principe pour un partenariat avec un stand privé sur le secteur de La Rochefoucauld, qui prochainement sera équipé d'un sanglier courant se déplaçant avec variateur de vitesse, principal outil nécessaire à ce projet. Ce partenaire dispose également de possibilité de tir à 25 m, 50 m, 100 m et 200 m pour différents réglages de précisions. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de notre projet.

Au niveau de l'actualité nationale, nous sommes dans l'attente du contenu de la formation obligatoire aux chasseurs, consécutive à la loi chasse du 24 juillet 2019, pour vous proposer une prestation. Pour rappel, il s'agit d'une obligation légale applicable à tous chasseurs une fois tous les dix ans. Le programme de cette nouvelle formation élaboré par la Fédération Nationale des Chasseurs doit nous parvenir courant septembre 2020. Votre fédération mettra tout en œuvre pour vous permettre d'accéder à ces informations dans les meilleurs délais, avec une volonté de simplicité et d'efficacité.

Mis en place en mai 2015, nous pouvons déjà tirer un premier bilan du permis de chasser à 0 €, l'opération de recrutement des nouveaux chasseurs. 350 nouveaux permis en moyenne nous ont rejoint sur chacune de ces cinq dernières saisons depuis son lancement avec un taux de renouvellement avoisinant les 80 % la première saison pour se stabiliser autour de 60 % lors du troisième renouvellement. La moyenne des inscriptions sur les deux saisons antérieures à cette opération était de 175 soit un écart de 180, plus du double. Malgré une tendance à la baisse sur les deux années passées, nous gardons un niveau de candidats avoisinant les 300 pour chaque exercice, nous avons en réserve 150 inscriptions pour les premiers mois de l'année 2020.

Toutes formations confondues, ce sont plus de 1 000 personnes chaque année qui sont formées par la FDC16.

En tant que territoires d'accueils de ces nouveaux chasseurs, vous, responsables de territoires qui accueillez au mieux ces néophytes en leur offrant quasi systématiquement leur première carte et en les prenant en charge, la FDC16 tient à vous remercier chaleureusement pour votre solidarité et votre contribution dans le cadre de cette opération. Malgré la mutualisation de nos efforts, nos effectifs continuent de baisser, c'est un constat. Jusqu'où irait cette tendance si nous stoppions nos actions ?

Au lieu de 400 chasseurs en moins, nous passerions largement les 750 chaque saison. Il suffit d'observer certains départements voisins pour s'en convaincre. L'immobilisme entraîne l'échec et la défaite, nous devons nous battre et continuer... Nos formateurs, professionnels et bénévoles sont parvenus à remonter le taux de réussite de l'examen au-dessus des 70 %, ce n'est peut-être pas suffisant, mais significatif pour tendre vers les 75 %, voire 80 %, c'est possible, nous le ferons.

L'examen du ratio « recettes et dépenses » du permis de chasser à 0 € permet d'attester que si les premières années nous étions défavorables, la saison 2018-2019 nous a amené quasiment à l'équilibre. La saison 2019-2020 quant à elle amorce une évolution positive facilement lisible et justifiée par les validations fidélisées.

En complémentarité de l'opération permis de chasser à 0 €, nous avons depuis deux saisons récupéré 200 chasseurs abandonnistes dans le cadre de notre opération parrainage avec un taux de fidélisation supérieur à 80 %, grâce à notre opération promotionnelle mise en place avec le bonus de 50 €.

La poursuite du permis de chasser à 0 € et le retour d'abandonnistes sont un poumon qui insuffle dynamisme, sang neuf, et rajeunit nos rangs. Nous formons des nouveaux chasseurs, nous les fidélisons en grande partie et leurs réinscriptions sont autant de retour sur l'investissement de leur formation.

Votre Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres est favorable au prolongement de ces deux opérations, le permis de chasser à 0 € et le parrainage, dont les résultats positifs démontrent que nous sommes dans le gagnant-gagnant. Une résolution vous sera proposée par notre Trésorier dans le cadre de la poursuite des projets associatifs financés à partir de la Trésorerie fédérale.

Je conclurai en vous remerciant de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à la lecture de ce compte rendu. Je souhaite sincèrement que la prochaine assemblée générale puisse nous permettre de vous rencontrer pour vous rendre compte à nouveau de nos avancées, qui je l'espère seront aussi nombreuses que productives.

**Enfin, rien ne serait possible sans le concours et l'implication de l'ensemble de l'équipe qui compose ce pôle, en particulier, Cyril MOREAU, François CABANTOUS, Franck PAPILLAUD, Elise et Jérémie SALLET ainsi que Didier LALIEVE, sans oublier l'ensemble des personnels administratifs, techniques, bénévoles qui répondent toujours présents lors de sollicitations ponctuelles. A tous, un grand merci. Je suis fier de travailler avec eux à votre service.**

## **Pôle biodiversité et aménagement des territoires**

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : Président du pôle biodiversité et aménagement des territoires - Trésorier

Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs, en préambule du bilan du pôle, je souhaite évoquer les actualités et tout particulièrement la réforme de la chasse française. Avec la mise en œuvre effective de celle-ci, la FDC16 a souhaité profiter de cette occasion pour changer la dénomination de la Commission Petit Gibier.

A l'heure où les chasseurs s'affirment de plus en plus comme les « premiers écologistes de France » et où le législateur a enfin reconnu les compétences des Fédérations des Chasseurs en matière de gestion et de promotion de la biodiversité qu'elle soit ordinaire ou patrimoniale, le fonds dédié à

l'écocontribution (5 € par chasseur et 10 € maximum par l'état) est une formidable opportunité pour le réseau cynégétique national de valoriser ses propres actions en matière d'aménagement du territoire et de gestion de la faune sauvage chassable mais aussi protégée.

La réforme de la chasse, c'est aussi le concept de gestion adaptative ; concept qui détermine si le niveau de population d'une espèce permet ou non sa chasse. Il faudra anticiper en reconstituant progressivement nos populations de gibier et en généralisant nos relevés de prélèvements pour justifier notre loisir.

C'est ainsi que tout naturellement, la Commission Petit Gibier est devenue la Commission Biodiversité et Aménagement des Territoires. Bien évidemment, son champ d'intervention prioritaire restera en faveur du petit gibier mais elle élargit son spectre d'actions aux espèces au sens large avec une volonté de travailler encore plus sur les milieux, supports de vie de la faune sauvage et préalable incontournable avant toute opération de repeuplement ou de renforcements de populations.

Je ne peux vous rappeler que l'aménagement des territoires, la qualité des oiseaux et la régulation des prédateurs sont les maillons indispensables de votre réussite ; en négliger un seul condamnerait l'ensemble de votre projet.

### Actions, moyens mis en œuvre et partenariats

Quel bilan pouvons-nous tirer d'ores et déjà tirés ? Une mobilisation importante du réseau des territoires de chasse charentais avec pas moins de 61 PAPG signés durant la période 2015-2020, dont 8 sur la dernière saison de chasse. Concomitamment, 23 diagnostics de territoires ont été effectués en parallèle afin d'évaluer la qualité des milieux ainsi que les potentialités d'accueil. En 2019, puis en 2020, nous avons conduit une réflexion pour améliorer et simplifier ce diagnostic qui est trop chronophage actuellement et difficilement démultipliable à grande échelle. Cette évolution sera d'ailleurs un thème central d'un de nos projets d'écocontribution.

Au niveau des suivis de populations, quelles ont été les nouveautés ? Le service technique a mis en place des opérations de comptages au chant pour deux espèces. Pour la perdrix rouge, sur les dix territoires suivis, les trois années de recensements montrent une certaine stabilité du nombre de mâles chanteurs pour les territoires concernés, ce qui constitue un indicateur encourageant à poursuivre nos actions. En ce qui concerne le faisan commun, cinq territoires du Nord Charente sont suivis avec des résultats positifs.

Les derniers mois de l'année 2019 et les premiers mois de 2020 ont été très intenses dans les services avec le montage et le dépôt des premiers dossiers d'écocontribution où la commission a été particulièrement mise à contribution. La pluralité et la transversalité des thématiques traitées ainsi que la diversité des actions mises en valeur doivent permettre à terme de valoriser nos savoirs faire et nos compétences. L'enveloppe financière qui nous sera allouée n'est pas encore connue précisément à ce jour mais elle nous permettra, c'est une certitude, de déployer encore davantage nos actions en faveur du petit gibier, véritable « poumon » pour le patrimoine cynégétique charentais.

Face aux enjeux d'évolution des territoires, le rapprochement avec nos partenaires de toujours, les agriculteurs continuent de s'opérer avec un renforcement des relations avec la Chambre d'Agriculture. Ainsi, est en cours de finalisation la préparation d'une convention cadre entre la FDC16 et la Chambre d'Agriculture qui mettra en lumière les actions positives en faveur de la petite faune et de l'agriculture à travers des actions communes de communication entre nos deux structures. Ce projet mis en attente par l'actualité sanitaire sera relancé dès que possible afin d'être finalisé par une signature officielle où les médias seront conviés.

### Aménagements

Du côté des aménagements à proprement parler, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Avec pas moins de 1 151 hectares contractualisés en 2019, les 132 contrats agro-cynégétiques signés avec les exploitants agricoles se décomposent ainsi :

- 49 ha de cultures mellifères.
- 818 ha de cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN).
- 284 ha de maintien des chaumes de céréales.
- Soit environ la valeur de trois terrains de footballensemencés par commune.

Le réseau Agrifaune continue de faire son petit bonhomme de chemin avec une convention régionale reconduite pour l'année 2020. En Charente, les deux actions phares menées à titre expérimental en partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur 3 ans (2019, 2020 et 2021) visent à :

- L'implantation de bandes fleuries en bordure et dans les parcelles agricoles, leurs suivis faunistiques et agronomiques. 1 ha de bandes mellifères a été implanté sur 2 exploitations agricoles.
- L'implantation de couverts intermédiaires dans les vignes (plus couramment dénommés « engrais verts »), leurs suivis faunistiques et agronomiques. 40 ha de couverts intermédiaires ont été implantés sur 5 exploitations viticoles.
- Pour rappel, l'objectif de ces actions est d'acquérir des références agronomiques et faunistiques sur ces types d'aménagements pour, éventuellement, les promouvoir auprès du monde agricole.

## Qualité des oiseaux

Je souhaite évoquer avec vous un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur, c'est celui de l'amélioration de la qualité des oiseaux de repeuplement et des opérations de réintroduction et/ou de renforcement de populations de petit gibier, thème central de notre Projet Associatif Petit Gibier (PAPG) n°2 qui arrivera à échéance le 30 juin 2020.

En fin d'année 2019, la FDC16 a rencontré l'ensemble des éleveurs de gibier charentais afin d'évoquer avec eux la création et la mise en place d'une charte de qualité petit gibier permettant à tous les protagonistes, FDC16, présidents de sociétés de chasse communales et privées, éleveurs... de formaliser les attentes et les engagements de chacun pour s'assurer d'avoir sur le long terme des oiseaux de qualité tous particulièrement adaptés à une acclimation sur le terrain, fondements mêmes des opérations financées par la FDC16 dans le cadre des PAPG.

Je dois avouer que sans être alarmiste, l'interdiction des lâchers de tir et la pureté génétique des oiseaux semblent se dessiner peu à peu et il me semble pertinent de se préparer à ces échéances.

Banni désormais de notre vocabulaire, le terme « espèces nuisibles » a été remplacé par le législateur par le terme « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts », sous l'acronyme ESOD. Pour notre département, nous avons réussi, non sans difficultés à maintenir le classement du renard, de la fouine, du corbeau freux, de la corneille noire sur l'ensemble du département. La régulation de la pie bavarde, n'étant possible quant à elle que sur 48 communes identifiées par les projets petit gibier dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024.

L'étourneau sansonnet a disparu de la liste départementale avec un constat partagé, nous manquons cruellement d'éléments de dégâts agricoles, données primordiales pour la justification des demandes de classement. A l'avenir, nous allons devoir mobiliser toutes les forces vives pour conserver cette liste qui dans certains départements a fondu comme peau de chagrin. Affaire à suivre...

Comme j'ai coutume de l'évoquer régulièrement chaque année, la régulation des prédateurs est un préalable indispensable, tout comme l'aménagement du territoire, l'agrainage en hiver, le suivi tout au long de l'année. La période de confinement prolongé, l'impossibilité de réguler ces prédateurs,

va nous imposer dans les mois à venir, à redoubler d'efforts pour juguler les populations de renards, mustélidés et autres corvidés. Je sais pouvoir compter sur vous, mes chers présidents de sociétés de chasse communales et privées qui œuvrez toute l'année sur vos territoires pour relever ce défi. J'en suis intimement convaincu, le petit gibier sédentaire doit retrouver une place de choix dans le paysage. Certes, ce ne sera pas facile mais ensemble, nous pouvons y arriver.

### Point sur l'espèce lièvre

Le lièvre tient toujours une place importante dans le paysage cynégétique charentais. C'est à ce titre, que des moyens humains et financiers importants sont déployés chaque année pour assurer un suivi sur de nombreuses communes charentaises. Le suivi départemental montre une certaine stabilité des effectifs recensés en hiver depuis 2008, malgré des différences significatives de niveaux de populations suivant les unités paysagères, y compris pour des communes limitrophes.

L'année 2019-2020 a été marquée par la mise en place d'un nouveau carnet de prélèvement lièvre déployé à l'échelle du département et rendu obligatoire par décision de l'assemblée générale 2019. 9 869 carnets ont été délivrés pour 4 827 carnets retournés soit un taux de retour de 49 %, résultat prometteur s'il en est pour la première année de lancement.

Une saisie de l'ensemble de ces carnets a été possible pendant la période de confinement due au COVID19 et les premiers résultats obtenus sont très intéressants :

- 360 communes pour lesquelles nous avons au moins un carnet saisi.
- 62 % des carnets ont été saisis sur les unités cynégétiques Champagne Saintonge et Terres de Groies, bastions historiques de l'espèce à l'échelle départementale.
- 66 % des lièvres ont été prélevés sur ces deux mêmes unités cynégétiques.
- 3 277 lièvres prélevés sans aucune extrapolation des résultats.
- Un prélèvement moyen de 0,74 lièvre par chasseur.
- 51 % du tableau global réalisé sur le premier mois de chasse, ce qui démontre l'intérêt d'avoir une photographie à un instant de la réussite de la reproduction et du taux de survie des jeunes levrauts. Les suivis par indice cynégétique d'abondance (ICA) testés depuis plusieurs saisons sur certains territoires pilotes attestent du bien fondé de cet indicateur dont nous allons essayer de nous inspirer à l'avenir comme outil de gestion à part entière.

### Projet associatif petit gibier n°3

Début 2020, les premières esquisses du PAPG n°3 commençaient à prendre forme. A force de réunions de travail, de réflexions croisées, une mouture est née avec l'élaboration d'un nouveau PAPG mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité du petit gibier et de son habitat. Nonobstant la poursuite des actions déjà réalisées lors des PAPG n°1 et 2, la FDC16 va continuer à accompagner les territoires volontaires à travers des conseils techniques et un appui financier. Bien évidemment, cette enveloppe budgétaire n'étant pas extensible, ces financements seront attribués selon des critères que nous allons devoir mettre en place en fonction des objectifs que nous souhaitons atteindre ensemble.

Notre volonté est bel et bien d'aboutir à des « projets d'excellence » servant de vitrines. A ce titre, l'espèce faisan est celle sur laquelle nous allons essayer d'investir le plus parce que c'est probablement celle avec laquelle les résultats pourraient être les plus significatifs et rapidement. La Fédération Nationale des Chasseurs ayant annoncé lors de son séminaire d'Orléans que 2020 serait l'année du faisan en France, la Charente souhaite s'intégrer dans cette démarche en s'appuyant sur les expériences réussies d'autres départements et en s'enrichissant également des échecs afin de ne pas les reproduire. Dans le même temps, les projets relatifs au canard colvert vont également être relancés. Une présentation détaillée sera faite dès lors que la version PAPG n°3 sera terminée.



## Appel à candidature

Le dynamisme de la Commission Biodiversité et Aménagement des Territoires ne faiblit pas avec une participation de plus en plus nombreuse des membres. Un tour du département a été organisé entre le mois de juillet 2019 et le début de l'année 2020 dans les cinq unités cynégétiques que compte la Charente.

Unité cynégétique	Date de la réunion	Nombre de mails envoyés	Nombre de mails ouverts	Nombre de territoires présents
Champagne et Saintonge	09/07/2019	92	68	30
Périgord et Montmorélien	28/10/2019	205	132	3
Terres Rouges	26/11/2019	98	74	19
Terres de Groies	05/12/2019	77	63	24
Chataigneraie Limousine	14/01/2020	104	69	10
<b>TOTAL</b>		<b>576</b>	<b>406</b>	<b>86</b>

Ces réunions décentralisées ont permis de prendre le « poult » des responsables locaux en matière de petit gibier, répondre à leurs interrogations, évoquer les pistes d'avenir et présenter le nouveau maillage que souhaite mettre en place la FDC16 à l'instar de ce qui a été fait avec les sous unités cynégétiques (SUC) pour le grand gibier.

Un appel à candidature a ainsi été lancé pour constituer un réseau de représentants locaux à l'échelle de chaque unité cynégétique. D'ores et déjà, je suis ravi de vous annoncer que plusieurs responsables se sont empressés de s'inscrire pour intégrer cette nouvelle organisation. Pour ce faire, c'est très simple, il vous suffit d'envoyer votre candidature à Frédéric MAHE, technicien supérieur en charge de l'animation de ce pôle à mes côtés.

## Remerciements

**Je tiens à remercier mes collègues administrateurs qui ont voté à l'unanimité la continuité du projet associatif petit gibier. Cela démontre clairement que la FDC16 en a fait un axe prioritaire de sa politique générale.**

**Je tiens à saluer tout notre personnel fédéral qui s'investit pleinement pour répondre au mieux à toutes vos sollicitations et vous proposer une gestion durable du petit gibier. Un grand merci aux bénévoles de terrain qui s'activent tout au long de l'année pour aménager leurs territoires.**

**Enfin un remerciement tout particulier aux membres de la Commission Biodiversité et Aménagement des Territoires qui travaillent de concert avec et pour la FDC16 pour faire avancer le beau projet du retour du petit gibier dans nos plaines charentaises.**

**Merci à tous pour leurs contributions respectives.**

## Pôle grand gibier

Intervenant : Fernand PATRIER

Fonction : Président du pôle grand gibier - 1<sup>er</sup> Vice-Président

Mesdames, Messieurs,



Cette année, notre assemblée générale annuelle ne pourra se tenir sous sa forme classique, malgré tout, en tant que porte-parole des chasseurs de grand gibier au sein de la FDC16, je tiens à vous dresser un bilan technique mais aussi stratégique quant à la gestion du grand gibier et des dégâts avec un focus tout particulier sur l'espèce sanglier qui nous mobilise énormément et ce depuis plusieurs années.

Pour commencer, je souhaite faire un point sur le chevreuil, avec les chiffres importants de la saison écoulée. 7 361 chevreuils ont été prélevés (7 027 la saison dernière), soit une augmentation de 218 par rapport à la saison passée. Le taux de réalisation avoisinant les 66 %, est plutôt en diminution (taux moyen de réalisation des années précédentes : 90 %). Cette diminution peut s'expliquer par la mise en place du plan de chasse triennal et par le fait que les territoires savent qu'ils pourront prélever les saisons de chasse suivantes.

Toujours concernant cette espèce, la saison 2019-2020 est dans la continuité des années écoulées avec la montée en puissance des Indices de Changements Ecologiques (ICE). Au sein des ICE abondance, nous avons sélectionné les Indices Kilométriques Voitures (IKV). Mis en place depuis 2018 sur Champagne et Saintonge, puis en mars 2019 sur Terres Rouges, ils ont été déployés sur Chataigneraie Limousine en novembre 2019 puis en mars 2020 sur Terres de Groies. Bien évidemment, même si le confinement généralisé dès la mi-mars n'aura pas permis aux territoires concernés de réaliser l'intégralité des circuits, les premiers résultats obtenus sont encourageants.

En parallèle et dans la continuité de la mise en place des ICE abondance, l'ICE performance avec la Longueur de la Patte Arrière (LPA) a été présenté en août 2019 lors de réunions spécifiques sur Champagne et Saintonge et Terres Rouges. Ces rencontres ont été l'occasion de distribuer le matériel nécessaire aux territoires prélevant plus de 10 chevreuils. La lecture de ces ICE performance a été compromise avec le COVID19 rendant impossible la récupération des pattes et des mâchoires. Dès que la pandémie sera résorbée, nous ferons le nécessaire pour venir les récupérer, sur les territoires qui les auront conservées. L'évolution des indicateurs suivis permettront aussi de mieux comprendre cette baisse des réalisations dans certains secteurs du département.

L'espèce cerf, quant à elle se porte plutôt bien, les derniers comptages ayant pu être réalisés au mois de mars l'attestent. Les comptages n'ont pas pu être réalisés dans leur intégralité... mais les données de comptage nocturne de l'année précédente tendent vers une stabilisation des populations sur les massifs historiques et gérés qualitativement par tiers. Un rééquilibrage du sexe ratio sera probablement nécessaire pour les attributions à venir. Pour la saison 2019-2020 qui vient de s'achever, 227 grands cervidés ont été prélevés toutes catégories confondues contre 202 l'année passée. Le taux de réalisation de 71 % s'explique par les difficultés de les prélever du fait des nombreux déplacements des animaux. Une vigilance doit être maintenue afin que les populations n'essaient pas davantage dans la zone de non présence que nous avons définie avec nos partenaires. A ce titre, des réflexions sont en cours pour la saison 2020-2021.

Concernant l'espèce qui continue de déchaîner les passions, je veux bien entendu parler du sanglier, 2019-2020 est dans la continuité de la saison passée avec des prélèvements record. Même si certains territoires interviennent de plus en plus régulièrement pendant la période de sensibilité des cultures agricoles, les actions de chasse que ce soit à l'approche ou à l'affût et en battue ne sont pas suffisantes pour enrayer le problème à cette période estivale. 5 590 prélèvements cette année contre 5650 l'an passé, témoignent de la prolificité de cette espèce malgré une pression de chasse globale accrue sur le Sus Scrofa.

Concernant le sanglier, il me faut être clair envers vous. Je sais que bon nombre d'entre vous prennent goût à cette chasse passionnante mais le maintien d'un équilibre agro-cynégétique nous incombe et l'intérêt général doit toujours primer. Nous devons tout mettre en œuvre pour conserver de bonnes relations avec le monde agricole et l'administration en faisant baisser les populations dans de nombreux secteurs. Redescendre à 4 000 doit être notre fil rouge. En l'espace de 7 ans, les

prélèvements ont augmenté de 2 fois ½ et les retours de terrain de fin de saison confirment que les effectifs sont toujours aussi importants dans beaucoup de SUC.

Le Conseil d'Administration de la FDC16 a misé sur la bonne volonté de ses chasseurs et sur les ententes des territoires pour plus d'efficacité en mettant en place les SUC. En parallèle, notre politique de regroupements de territoires accélérés par la norme des 300 Ha a notamment permis l'organisation locale de battues communes et de rapprochements de territoires. Il est avéré que lorsque les territoires de chasse s'entendent, l'efficacité n'en est que meilleure. Preuve en est avec ce retour d'expériences de la SUC PM2. Merci Didier MAUGET pour votre contribution.

La Commission Grand Gibier a plusieurs objectifs :

- Faciliter le fonctionnement des Comités Locaux Cynégétiques (CLC) composés de chasseurs, d'agriculteurs et de forestiers.
- Recenser les problèmes locaux engendrés par les espèces de grand gibier et sur l'ensemble des SUC.
- Informer les responsables des SUC.
- Evaluer les orientations du SDGC.
- Être force de proposition pour atteindre les objectifs définis dans le SDGC et faire des propositions d'améliorations.
- Etablir le bilan départemental des différents indicateurs et de sa déclinaison au niveau de chaque SUC.

Les délégués et délégués-adjoints de SUC constituent un véritable relais auprès des adhérents territoriaux et sentinelles, ils apportent une contribution pertinente et active au travail de la FDC16, ils peuvent être force de proposition pour répondre aux objectifs définis par le SDGC 2018-2024. Le contexte sanitaire lié au COVID19 nous a contraint d'annuler plusieurs réunions de groupes, de commissions...

Malgré tout, nous avons souhaité en cette période de confinement vous transmettre les impressions et les ressentis de plusieurs membres de la Commission Grand Gibier, par ailleurs délégués ou délégués-adjoints de SUC, qu'ils soient ici remerciés pour leurs contributions respectives.

### Christelle ROLLOT (Déléguée suppléante SUC TG2)

« La réunion de la Commission Grand gibier m'a permis de me rendre compte de :

- La volonté des élus et du personnel de la Commission de recueillir l'avis de tous les participants.
- De l'ampleur des dégâts causés par les sangliers.
- De la complexité pour diminuer de cette population.
- Que la fédération met tout en œuvre pour être à l'écoute des chasseurs (nous étions 22 chasseurs à participer) pour trouver des solutions ensemble afin d'être plus efficace dans nos actions de chasse et entre territoires.

Cette participation va contribuer à consolider mon rôle de délégué adjoint. »

### Rose-Marie BASSET (Déléguée suppléante SUC PM2)

- « Je me suis rendue compte qu'il y avait une bonne représentation des chasseurs, des sociétés de chasse et des territoires privés.
- Chacun peut s'exprimer ouvertement sur chaque sujet, des objectifs à atteindre et la meilleure façon de les mettre en pratique en tenant compte des secteurs.
- Ces réunions sont très instructives, cela permet :
  - D'avoir un lien entre le terrain et la Fédération.
  - De prendre en compte l'avis de chacun.

- De mieux se rendre compte des enjeux. »

### Alain HერიARD-DUBREUIL (Délégué suppléant SUC TG5)

- « J'ai constaté que la grande majorité des présents étaient contents d'être là et de participer à l'élaboration d'une politique qu'ils ont trop souvent l'habitude de seulement subir. Cela répond manifestement à une forte attente. C'est une ouverture qu'il ne faudrait pas décevoir.
- Une remarque récurrente m'a frappée, celle d'un appel à la solidarité des chasseurs face aux dégâts de sanglier. En dehors des connotations de demande d'égalité chère à notre patrimoine politique, j'ai noté que la demande de péréquation solidaire s'étendait déjà pour certains à l'ensemble des chasseurs, grands et petits gibiers confondus, au titre qu'ils utilisent la même nature et doivent en supporter l'entretien. Cette conception nouvelle n'est bien évidemment pas acceptée par tous mais elle représente une direction intéressante.
- J'ai aussi noté que, si les différentes pratiques de la chasse au grand gibier s'opposaient parfois avec insistance, le dialogue restait possible. Serait-ce la preuve d'une ouverture à la tolérance ? En tout cas cette tolérance doit être recherchée en préalable à la promotion des modes de chasses plus efficaces en vue de la limitation des populations. »

### Synthèse de plusieurs avis de membres de la Commission Grand Gibier

« Notre participation à cette commission nous a permis :

- De mieux comprendre la problématique de régulation de la population du sanglier.
- De mieux connaître les différentes zones départementales.
- D'avoir des informations qui nous permettent de répondre aux attentes des chasseurs.

Les élus et le personnel sont à notre écoute et nous pouvons donner notre avis librement pour trouver les bonnes conclusions ou orientations. Nous construisons tous ensemble positivement pour une meilleure gestion du grand gibier. »

Pour répondre à la demande forte des membres et des invités, l'ensemble des délégués et des délégués-adjoints seront conviés par roulement à participer aux travaux de la Commission Grand Gibier.

Un plan de régulation a été acté et les principes ont été validés par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il entrainera de facto des modifications du SDGC 2018-2024, sous forme d'avenants. Que comprend-il ?

- Reconstitution de la norme des 300 hectares pour chasser le sanglier en battue.
- Inscription dans un avenant du SDGC l'interdiction de donner des consignes de tir.
- Annulation des mesures subventionnées pour la saison 2020-2021 et mise en place des règles simples à appliquer et à comprendre.
- Remplacement du timbre sanglier par un timbre grand gibier.
- Remplacement des bracelets sanglier par des boutons sanglier.
- Fixation d'un tarif unique et peu élevé du bouton sanglier.
- Mise en place d'une contribution territoriale généralisée et modérée.
- Mise en place d'un dispositif de marquage délivré gratuitement, pour les sangliers de moins de 20 kg.
- Saisie des prélèvements obligatoire, sous 48 heures, par le responsable de territoire et non le délégué.
- Distribution d'un carnet de battue par territoire de chasse.
- Pas de délivrance d'autorisation d'agrègement pour les territoires qui ne répondent pas à l'enquête annuelle.
- Délivrance gratuite des bracelets daim.

Si nous devons résumer la situation actuelle et afin de vous permettre de mieux comprendre nos nouvelles orientations, nous allons essayer d'être le plus simple et le plus pragmatique possible.

Nos objectifs sont simples mais précis :

- Faire confiance aux chasseurs pour résoudre les problèmes : diminution de la population des sangliers et des sommes versées pour les dégâts.
- Mettre en place une mutualisation partielle des coûts des dégâts à tous les chasseurs.
- Favoriser l'égalité de traitement des territoires.
- Défendre les intérêts des chasseurs et tous les modes de chasse qui sont complémentaires.
- Diminuer les dégâts récurrents au printemps et en été.

### Augmentation des prélèvements

- Eliminer certains aspects négatifs locaux (comportements de certains meneurs de chiens, consignes de tir, refus de développer les modes de chasse complémentaires affût/approche, chasse à l'arc, poussée lente...) qui nuisent aux résultats.
- Favoriser le rapprochement des territoires pour des battues communes avec plus de chasseurs.
- Favoriser la mobilité des chasseurs vers des territoires en manque de moyens humains notamment dans les SUC en dépassement de seuils.
- Augmenter les prélèvements avec un tarif unique peu élevé du dispositif de marquage pour prélever encore plus (cercle vertueux).
- Améliorer l'efficacité des battues, l'installation de miradors, le positionnement des lignes de tir et l'organisation de ces chasses.
- Faire prendre conscience aux responsables que les sangliers dépassent les limites de leur seul territoire (Espace vital du sanglier : entre 3 000 et 7 000 ha).
- Engager des actions de débroussaillage en particulier dans les zones périurbaines et les zones de non chasse.

### Protection des cultures

- Promouvoir la protection des cultures avec les contrats agro-cynégétiques.
- Promouvoir la pose de clôtures et notamment le long de la RN10 et la RN 141.
- Raisonner et optimiser l'agrainage de dissuasion.
- Encourager l'approche et l'affût à proximité des parcelles à dégâts.
- Faciliter la communication entre le monde agricole et celui de la chasse.

### Solidarité entre les chasseurs

- Mise en place du timbre grand gibier.
- Mise en place de la contribution territoriale de base pour tous les territoires.
- Mise à l'étude d'une péréquation plus large entre tous les chasseurs.

### Pénalisation des territoires ne jouant pas le jeu

- Pénaliser financièrement les territoires qui adoptent un comportement contraire à la régulation, au sein des SUC en dépassement du seuil de dégâts, et selon des critères définis avec l'activation de la contribution territoriale majorée.
- Définir sur les secteurs à dégâts récurrents et à densité de population importante, des objectifs de prélèvements.
- Déclencher des mesures administratives (battues administratives de grande ampleur, tirs de nuit...) avec l'Administration sur les zones non chassées ainsi que dans les zones où les chasseurs sont défaillants ou lorsqu'ils demandent de l'aide auprès de la FDC16.

### Projets et réflexions en cours

- Recueil d'information et de suggestions des chasseurs via un outil dématérialisé.
- Etude et mise en place de nouveaux critères et outils pour l'amélioration de la régulation du sanglier.

Les différentes campagnes qui ont été organisées semblent avoir conduit à une amélioration de la situation des dégâts. Malgré l'allongement de la période de chasse, l'assouplissement des modalités de gestion du sanglier, la population de cette espèce a continué à se développer de façon constante en Charente entraînant une augmentation des surfaces détruites et des montants indemnisés (+ 172 % sur les 6 derniers exercices comptables). La saison 2020-2021 sera marquée par une refonte totale du mode de financement des dégâts de grand gibier. Notre Trésorier vous présentera plus en détail dans le vote des résolutions les principes nouveaux, le détail des informations techniques et comptables qui nous ont conduit à vous présenter ces deux scénarii.

Conscient que la mise en place de la contribution territoriale puisse interpeller certains d'entre vous, nous avons pris un exemple en partant des éléments suivants :

- Territoire fictive d'une superficie de 1 250 ha.
- Seuil de dégâts dépassé au niveau de la SUC.
- 20 sangliers de plus de 20 kg prélevés.
- Bouton sanglier à 18 € l'unité.
- Contribution territoriale majorée à 0,20 € par ha.

Simulation n°1		Simulation n°2	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tous les critères en matière de régulation activés (périodes et modes de chasse...).</li> <li>▪ <b>Résultats satisfaisants : pas de contribution territoriale majorée.</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Récurrence des dégâts</li> <li>▪ Gestion conservatrice du sanglier.</li> <li>▪ <b>Résultats insuffisants : application de la contribution territoriale majorée.</b></li> </ul>	
Contribution territoriale de base	15 €	Contribution territoriale de base	15 €
Contribution territoriale majorée	0 €	Contribution territoriale majorée	250 €
Dispositifs de marquage	360 €	Dispositifs de marquage	360 €
<b>Somme totale à déboursier</b>	<b>375 €</b>	<b>Somme totale à déboursier</b>	<b>625 €</b>

**Le mot d'ordre pour la saison à venir est très simple, chasser et prélever le maximum, dans toutes les classes d'âge et le plus tôt possible dans la saison. Il en va de l'avenir du plan de gestion sanglier mais surtout de la confirmation que les chasseurs et leurs représentants que nous sommes, sont capables de gérer l'abondance, voire la surabondance dans certaines communes. J'en appelle donc à votre compréhension, votre volonté mais aussi votre réactivité dès lors que la période de chasse anticipée sera ouverte. J'espère que ce message sera entendu et relayé auprès de vos chasseurs. Je compte sur vous...**

Au-delà des mesures prises au niveau départemental, le meilleur garant d'une gestion équilibrée de la population de sangliers réside dans les bonnes relations entre ces deux utilisateurs de l'espace rural que sont le chasseur et l'agriculteur. Cette coopération est essentielle à toutes les étapes et à tous les niveaux. Au niveau du terrain où le contact direct entre l'agriculteur et le président de l'association de chasse permet parfois de trouver des solutions rapides et adaptées localement.

Le succès de la mise en œuvre de cette politique de régulation est conditionné au partage, à l'identification des objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre par l'ensemble des parties prenantes (services de l'état, politiques, chasseurs, agriculteurs, forestiers). Avant de conclure, un dernier mot pour vous dire que je souhaite que nous puissions continuer à chasser le sanglier, en prenant toujours du plaisir. Pour ce faire, nous devons nous entendre, nous regrouper si nécessaire et intervenir sans attendre dès qu'un problème survient. Prélever un maximum d'animaux pour éviter toute action de battue administrative ou de tirs de nuit qui démontrerait que nous, chasseurs, ne sommes pas capables de gérer cette espèce. Nous avons toutes les cartes en main, à nous de les utiliser à bon escient.

**L'ensemble de ces éléments résulte d'une collaboration active entre le pôle grand gibier et l'ensemble des membres de la Commission Grand Gibier. Nous les remercions pour leurs assiduités**



**aux réunions et leurs collaborations constructives. Un remerciement tout particulier à Cécile CHALAND pour sa contribution précieuse et efficace.**

Vous l'aurez remarqué, ce rapport d'activités est riche et transversal. C'est désormais le moment de l'approuver.

**Résolution n°4 : approbation du rapport d'activité**

Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a approuvé le rapport d'activité à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 5. Rapport moral

---

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Mesdames les présidentes, messieurs les présidents,

Cette année, et devant la crise qui nous touche, je n'aurai pas la possibilité de m'adresser directement à vous pour vous présenter mon rapport moral et répondre en direct aux questions qui vous préoccupent. Sachez, néanmoins que mon bureau vous est largement ouvert et que vous pourrez prendre rendez-vous pour que je puisse apporter des réponses à ces interrogations.

Vous pourrez prendre connaissance des rapports de mes collègues responsables de pôle, Gérard KUHN pour la biodiversité et l'aménagement des territoires, Fernand PATRIER pour la gestion du grand gibier et les dégâts et Joël BEAULIEU pour tout ce qui concerne les formations.

Vous pourrez également lire le rapport de Claude PINEL, notre secrétaire général qui détaillera l'activité de votre Fédération.

La saison écoulée constituera, à n'en pas douter, une année charnière dans l'histoire de la chasse française. En effet, elle aura vu l'aboutissement de la réforme de la chasse portée par notre président national Willy SCHRAEN. Les derniers bouleversements, en profondeur, de notre activité dataient de 2000 avec la loi chasse dite loi VOYNET.

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2019, l'élément phare de cette réforme était en place, je veux parler bien évidemment du permis national à 200 €. Son coût diminuant de moitié, il permet à tout un chacun, maintenant, de pouvoir chasser sur l'ensemble de l'Hexagone. L'engouement ne se fit pas attendre et les prévisions les plus optimistes furent largement dépassées. En Charente, vous êtes plus de 40 % à avoir opté pour la validation nationale, représentant pratiquement un chasseur charentais sur deux. Jusqu'à présent, vous n'étiez que 8 % à opter pour cette formule. A n'en pas douter, ce pourcentage évoluera encore dans les prochaines saisons et de plus en plus de nemrods opteront pour le permis national.

L'autre mesure phare de la réforme fut la mise en place de l'écocontribution. Chaque chasseur contribue à hauteur de 5 €, auquel il faut ajouter 10 € abondés par l'état, également par chasseur.

Cette enveloppe financière, importante, va permettre de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité. En Charente, il y a longtemps que cette thématique nous intéresse et nous n'avions pas attendu cette disposition législative pour mettre en place des mesures environnementales. Le



Conseil d'Administration en avait fait sa priorité. La contractualisation de nombreux projets, en partenariat avec le monde agricole, a pu se faire.

Si les associations environnementales se préoccupent des aires protégées, notre cœur de métier, à nous chasseurs, c'est l'amélioration de l'espace ordinaire, espace de grande culture où des aménagements sont nécessaires pour retrouver une diversité faunique et floristique. Les cultures inter-rang dans le vignoble, la mise en place de jachères mellifères, les bandes enherbées, la replantation ou la repousse de haies, l'amélioration des mélanges proposés dans le cadre des CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates), les projets Agrifaune vont dans ce sens.

La mise en place de l'écocontribution va nous permettre d'accentuer nos efforts d'aménagement.

L'état nous fait confiance dans ce domaine et consacre le monde cynégétique comme étant le premier acteur capable, de par ses actions, en partenariat avec les agriculteurs, de retrouver une nature où la biodiversité retrouverait sa place. Nous devons nous montrer dignes de cette reconnaissance et œuvrer dans ce sens. Nous ancrerons ainsi notre activité dans la durée, nos actions deviendront incontournables dans notre campagne charentaise.

Sans entrer dans les détails de gestion, ce qui serait fastidieux, c'est la région cynégétique qui est maître d'œuvre en la matière. Tous les projets doivent transiter par cette instance. Ceux-ci peuvent être strictement locaux et ne concerner que les structures départementales ou avoir une importance plus grande et être portés par la région. Des actions concrètes étant obligatoires, c'est en fin de compte, les départements qui en seront les premiers bénéficiaires.

C'est, pour la région Nouvelle-Aquitaine, 1 540 000 € qui vont être débloqués. En Charente, pour l'année en cours, deux projets ont été déposés concernant des aménagements pour la petite faune et la mise en place des ICE (Indices Cynégétiques d'Abondance) pour le grand gibier pour une somme globale avoisinant les 200 000 €.

Un autre point important de la réforme, c'est la confiance que nous accorde l'état dans la gestion du grand gibier en nous confiant l'intégralité de l'élaboration, de la mise en place et du suivi des plans de chasse. Jusqu'à présent la DDT (Direction Départemental des Territoires) était maître d'œuvre en la matière et nous devions lui soumettre nos propositions. Dorénavant, nous sommes les seuls maîtres à bord même si cette gestion doit recueillir l'approbation de Madame la Préfète.

Le volet sécurité n'a pas été oublié et de nouvelles obligations ont été actées dans la loi. En Charente, nous n'avons pas attendu cette réforme pour mettre en place des mesures allant dans ce sens, mesures inscrites dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Je veux évoquer le port maintenant obligatoire du gilet fluorescent lors de toute action de chasse collective et l'obligation de signaler par des panneaux homologués, sur le bord des voies de communication, les battues en cours de réalisation.

Une nouveauté cependant, c'est la remise à niveau obligatoire de tous les chasseurs. Si les contours de cette formation commencent à se dessiner, les modalités définitives n'en sont pas encore actées. Elle se déroulerait sur une demi-journée, elle ne concernerait que le volet théorique sans l'aspect pratique, avec un contenu identique pour tous les chasseurs français. Les possesseurs de permis de chasser devront se soumettre à cette formation tous les dix ans. Nous avons déjà travaillé à sa mise en place et à sa faisabilité. Pour nous, ce sont environ 1 000 chasseurs qui devront, annuellement suivre cette remise à niveau. Si les modalités restaient en l'état, nous réfléchissons à une décentralisation possible, les formateurs se déplaçant au plus près des territoires, évitant à chacun de se déplacer au siège fédéral. Je profite de cet aspect formation pour remercier tous les formateurs, professionnels ou bénévoles, pour leur forte implication dans l'ensemble des formations dispensées par la fédération.

On peut regretter que, dans cette réforme, le délit d'entrave à la chasse n'ait pas été retenu. Des actes de plus en plus nombreux et de plus en plus violents se perpétuent à l'encontre de notre activité. Cela passe par des dégradations de matériel, destruction des postes de tir par exemple, par le saccage de cabanes de chasse ou par des interventions intempestives d'opposants lors de battues ou de chasses à courre. Néanmoins, le ministère s'est engagé à ce que ce délit fasse l'objet d'une loi, inscrite prochainement en débat au Parlement, qui regroupera, d'une façon plus générale l'ensemble des entraves rurales.

Je terminerai l'évocation de cette réforme par un point extrêmement important, je veux parler de l'émergence d'un nouvel établissement public. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 a vu la naissance de l'OFB, l'Office Français de la Biodiversité. Il est issu de la fusion de l'ONCFS, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et de l'AFB, l'Agence Française de la Biodiversité. Ce nouvel établissement regroupe donc maintenant, tous les acteurs, tant sur le domaine terrestre qu'aquatique.

Si, on nous affirme, haut et fort, que pour nous, les chasseurs, rien ne changera, quelques signes peuvent, quand même, nous inquiéter.

Comme on peut le constater, le mot « chasse » n'apparaît plus. Si le terme avait disparu dès la première appellation, après quelques débats au niveau des deux chambres, il était réapparu, pour à nouveau être définitivement supprimé dans la nouvelle appellation. Si certains y voient déjà la mise à l'écart du monde cynégétique, d'autres y verront une opportunité d'inscrire nos actions dans un cadre plus large de maintien de la biodiversité.

Autre inquiétude, c'est la représentation des chasseurs au sein de l'OFB. Au Conseil d'Administration de l'ONCFS, nous étions majoritaires. Le nouveau Conseil d'Administration de l'OFB comprend 43 membres, regroupés en cinq collèges. Les membres composant trois de ces collèges ont été nommés par un arrêté ministériel du 31 janvier 2020. Il s'agit de représentants de l'État, d'établissements publics nationaux (Ifremer, ONF et MNHN), de personnalités qualifiées, de représentants des secteurs économiques concernés (FNSEA, APCA, FransSylva, Medef et Comité des Pêches Maritimes), de gestionnaires d'espaces naturels, d'associations agréées de protection de l'environnement (FNE, LPO, Humanité et Biodiversité), de représentants d'instances cynégétiques et de pêche de loisir, de comités de bassin et de collectivités territoriales.

Les parlementaires et les représentants du personnel composant les deux derniers collèges ne sont pas nommés par arrêté.

En qualité de représentants des instances cynégétiques et des instances de la pêche de loisir, nos trois représentants ont été désignés. Il s'agit de :

- Madame Danielle CHENAVIER, Présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère.
- Monsieur Hubert-Louis VUITTON, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher et de la Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire.
- Monsieur Patrick MASSENET, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle

A noter que la Préfète de la Charente, Marie LAJUS, est membre du Conseil d'Administration et qu'elle a été nommée par l'état au titre de représentante du Ministère de l'Intérieur. On peut également citer Nicole BONNEFOY, Sénatrice de la Charente, qui est la suppléante de Jean-Noël CARDOUX, Président du groupe chasse au Sénat, siégeant à l'OFB en qualité de parlementaire.

Comme on peut le constater aisément, nous n'occupons plus que 3 postes sur les 43 que comporte le Conseil d'Administration de l'OFB. Sur cette représentation et répondant à une question du « Journal de l'environnement » qui s'interrogeait sur le poids limité de la chasse au sein de cette instance, Pierre DUBREUIL, le nouveau directeur, s'exprimait ainsi : « C'est mathématique. Au sein du Conseil d'Administration, qui compte 43 membres, l'un des cinq collèges compte notamment 4

*représentants du monde de la pêche et 3 représentants du monde de la chasse. C'est moins que ce qu'il y avait à l'ONCFS mais c'est plus qu'à l'AFB. Je précise que les chasseurs auront toute leur place parce qu'ils sont de très grands connaisseurs de la nature et je compte sur eux pour faire avancer la cause de la biodiversité. »*

Espérons qu'il dise vrai et qu'au fil du temps, la chasse ne soit pas mise de côté, mais pèse réellement sur les décisions prises au sein de l'OFB. Hubert-Louis VUITTON, lors de l'élection du bureau, a été nommé deuxième vice-président. Est-ce le signe de l'importance que l'on veut faire jouer au monde cynégétique dans la gouvernance du nouvel établissement ?

L'Office Français de la Biodiversité compte 2 800 agents. Il exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine. Notre Fédération avait tissé des liens étroits avec l'ONCFS, tant en matière de police que dans le domaine scientifique. Concernant la gestion du grand ou du petit gibier, notre service technique s'appuyait sur les travaux des réseaux de l'Office, en étroite collaboration avec les scientifiques responsables de ces réseaux. Qu'en sera-t-il demain ? Ces réseaux existeront-ils encore ? Pourrions-nous continuer à nous appuyer sur leurs expertises ? Des questions qui restent en suspens malgré le discours qui se veut très rassurant du directeur général.

Au sujet de la police, nous pouvons également exprimer quelques craintes. En Charente, des agents de l'OFB vont partir en retraite. Vraisemblablement, ils ne seront pas tous remplacés. Moins de personnel sur le terrain induira forcément une réorientation des missions. Jean- Yves MORELLEC, responsable de l'OFB en Charente se veut rassurant et assure que la police de la chasse fera toujours partie des priorités.

La mise en place de la gestion adaptative était une priorité voulue par le Président de la République. Nous avons vu instituer des quotas de prélèvement sur certaines espèces : la barge à queue noire, le courlis cendré, la tourterelle des bois ou l'alouette. Je rappelle que la bécasse des bois est déjà en gestion adaptative soumise à un PMA annuel de 30 oiseaux par chasseur. L'application « ChassAdapt » est maintenant obligatoire pour enregistrer les prélèvements des quatre premières espèces citées.

Si on ne peut aller contre cette forme de gestion puisqu'elle a vocation à adapter régulièrement les prélèvements en fonction de l'état de conservation des populations, là encore des interrogations persistent. Les données sur lesquelles s'appuieront les scientifiques pour instituer les quotas seront-elles justifiées et justifiables ? La pression médiatique n'influera-t-elle pas sur les décisions prises ?

A n'en pas douter, toutes les espèces migratrices vont très rapidement entrer en gestion adaptative. Mais qu'en est-il des espèces sédentaires telles le lièvre, la perdrix ou le lapin, suivront-elles, demain, le même chemin. Nous verrons-nous appliquer des quotas collectifs ou individuels ?

Là encore de nombreuses questions restent sans réponse.

Le 3 mars 2020, le Conseil d'Administration de l'OFB était réuni pour la première fois.

Il fut procédé à un vote pour l'élection du Président et des vice-présidents et c'est Thierry BURLLOT, vice-président de la région Bretagne et président du comité de bassin Loire-Bretagne qui fut porté à la présidence.

Proche du Parti socialiste, Thierry BURLLOT, 60 ans, est chargé de l'environnement au conseil régional de Bretagne. Très au fait des questions environnementales, homme de consensus comme il se définit lui-même, il a réussi à fédérer les acteurs autour de la problématique de l'eau en Bretagne : « Je prends mon élection comme une reconnaissance du travail qu'on fait en Bretagne. Pour notre capacité à trouver du consensus entre tous les acteurs. L'office réunit le monde de l'eau, de la

chasse, de la forêt, des associations de défense de l'environnement. Il va falloir avancer sur le dossier de la biodiversité et ça ne va pas être simple... » (Source journal Ouest France).

Conscient des difficultés qui vont être les siennes au sein de l'OFB, souhaitons-lui une réussite pleine et entière pour rassembler des univers différents, quelquefois dont les intérêts sont aux antipodes les uns des autres. Nos représentants cynégétiques devront user de tous leurs pouvoirs pour être à la hauteur de nos ambitions afin de défendre au mieux nos intérêts.

Je terminerai ce rapport moral en évoquant le travail de la région cynégétique Nouvelle-Aquitaine. J'en assure la présidence depuis maintenant un peu plus d'un an. Je m'étais exprimé en disant que les actions de cette instance devaient faire sens. Cela signifiait, pour moi, que le chasseur néo-aquitain devait être conscient de ce que la région cynégétique pouvait lui apporter dans son quotidien. Cette instance, qui regroupe les douze départements des trois anciennes régions : Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ne doit pas constituer une strate supplémentaire dans la pyramide cynégétique mais doit, au contraire, travailler en parfaite synergie avec les Fédérations Départementales et doit leur apporter un plus dans leur fonctionnement.

Six groupes de travail ont été mis en place, sous la responsabilité d'un élu :

- 1) Les dégâts de grand gibier et leur gestion.
- 2) Le maintien du nombre de chasseurs en liaison avec la gestion du petit gibier et la biodiversité.
- 3) L'éducation à la nature.
- 4) La mutualisation des moyens matériels et humains.
- 5) Le retraitement des déchets de venaison.
- 6) Les espèces migratrices et la gestion adaptative.

Ces différents groupes se sont mis au travail, mais pour des raisons de fonctionnement, l'éloignement qui ne facilite pas les échanges, des disparités entre fédérations, des difficultés de management avec un directeur que nous avons dû licencier, les travaux ne vont pas aussi vite que je l'aurais souhaité.

L'écocontribution est une opportunité pour retrouver la vitalité qui a quitté cette région. Je reste persuadé que nous pouvons, tous ensemble, être porteurs de grands projets, au service de tous les chasseurs néo-aquitains. Il suffit d'enclencher la machine, pour retrouver une dynamique et ainsi retrouver une place de leader au sein de la gouvernance cynégétique de notre pays.

Les différences existent, mais de ces différences doivent naître la richesse. Plus grande région en terme de nombre de permis, plus grande région en terme de gibiers chassables, plus grande région en terme de diversité de paysages, tout ceci doit contribuer à faire de la région cynégétique Nouvelle-Aquitaine la première région de France.

J'adresserai un salut amical à notre président de région administrative, Alain Rousset, qu'il me faut remercier pour les efforts financiers consentis en nous accompagnant dans les projets que nous menons. Tout récemment, c'est une enveloppe de plus de 400 000€ qui vient d'être débloquée pour nous aider dans le financement des dégâts occasionnés par le grand gibier. Merci à lui et à mon collègue Henri SABAROT, élu délégué aux zones humides, à la pêche et à la chasse auprès du président.

Comme vous pouvez le constater, cette saison 2019-2020, constitue bien une année importante dans l'histoire de la chasse française avec des retombées régionales et départementales. Des inquiétudes existent, quant à l'avenir. Espérons que les nuages qui nous accompagnent se dissipent et que nous retrouvons un ciel bleu, un ciel serein, pour nous permettre d'aller de l'avant et montrer toute l'importance qu'occupe la chasse dans notre tissu rural charentais, tant au point de vue économique qu'environnemental.

**Résolution n°5 : approbation du rapport moral**

Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ?

**Résultat du vote :** Le Conseil d'Administration a approuvé le rapport moral à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 6. Nouveaux statuts et règlement intérieur

---

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Suite à la réforme de la chasse et la modification du Code de l'Environnement, les missions des Fédérations Départementales des Chasseurs ont évolué, modifiant en conséquence leurs statuts inscrits au Code de l'environnement. Un modèle de statuts pour tout le réseau fédéral cynégétique a été publié à cet effet au Journal Officiel de la République Française n°0043 du 20 février 2020.

Les changements intervenus sont dus aux évolutions des thématiques suivantes :

- Plans de chasse : les Fédérations assurent désormais la gestion élargie du plan de chasse, notamment concernant les notifications individuelles.
- Associations de Chasse Communales Agréées (ACCA) : les présidents des Fédérations délivrent désormais les agréments des ACCA et coordonnent l'action de ces associations.
- Ecocontribution : les Fédérations contribuent directement, et conjointement avec l'État, au fonds Ecocontribution pour la conduite d'actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité.
- Conseil de sécurité : au sein des Conseils d'Administration des Fédérations sera créée une commission départementale dite « de sécurité à la chasse ».
- Comptabilité : disparition de la comptabilité séparée entre « comptes généraux » et « comptes dégâts » fusion des comptabilités et tenue d'une comptabilité analytique.
- Proportionnelle homme/femme : obligation d'une proportionnelle homme/femme au sein du Conseil d'Administration dès les prochaines élections fédérales en 2022.

Découlant de ces nouveaux statuts, la Fédération Nationale des Chasseurs a proposé un modèle de règlement intérieur à l'ensemble des Fédérations Départementales des Chasseurs. C'est ainsi que ces deux projets adaptés au contexte charentais ont été mis en ligne sur notre site internet.

**Résolution n°6 : adoption des statuts et du règlement intérieur modifiés**

Adoptez-vous les statuts et le règlement intérieur modifiés tels qu'ils vous ont été présentés ?

**Résultat du vote :** Le Conseil d'Administration a adopté les statuts et le règlement intérieur modifiés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 7. Approbation des comptes de l'exercice 2018-2019

---

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : Trésorier

Nous allons cette année vous présenter les comptes annuels de manière très différente par rapport aux années passées à deux voix. Notre nouvelle Expert-Comptable, Madame Fanny RODRIGUEZ a pris la suite de Monsieur Jean Pierre MOREAU au sein du cabinet FIMECO et c'est tout naturellement qu'elle s'est chargée cette année d'établir les comptes de la FDC16 clos au 30 juin 2019.

Le principal changement lié à la mise en application de la réforme de la chasse concerne la fusion des comptabilités et l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique avec des sections relatives :



- Au fonctionnement général.
- À la prévention et à l'indemnisation des dégâts.
- À l'écocontribution, section relative aux actions en faveur de la protection et de la reconquête de la biodiversité.
- Et toute autre section analytique permettant de suivre ses différentes missions et d'en assurer la transparence.

Vous l'avez remarqué à la lecture de la seconde circulaire que les éléments comptables cette année vous ont été transmis de manière simplifiée de manière à vous apporter plus de lisibilité mais surtout pour être en adéquation avec le nouveau plan comptable des associations applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce fastidieux travail de restructuration et de réaffectation des codes comptables en cours de finalisation avec Madame Fanny RODRIGUEZ, nous permettra à l'avenir de mieux appréhender les coûts inhérents à chaque thématique développée par votre structure fédérale.

Intervenant : Fanny RODRIGUEZ

Fonction : Expert-Comptable

Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 tels qu'ils ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes, Monsieur Didier RAMMELAERE.

Afin de vous éviter une lecture fastidieuse de l'intégrité des lignes comptables, je souhaite revenir plus en détail sur les informations marquantes de l'exercice écoulé justifiant les écarts significatifs pour le service général et la section dégâts grand gibier que nous avons conservé exceptionnellement cette année compte tenu du changement de méthode de présentation.

## Service général

- Les recettes s'élèvent à 1 489 362 € contre 1 514 905 € soit une baisse de 25 543 € par rapport à N-1 dont les principales variations sont les suivantes :
  - La baisse des ventes « sécurité » à hauteur de 38 900 €.
  - La baisse du nombre de timbres fédéraux de 26 750 €.
  - L'augmentation des produits financiers pour 13 060 €.
  - L'augmentation des produits exceptionnels correspondant à la caution pour le permis de chasser à 0 € pour 6 043 €.
  - La hausse de la reprise des provisions pour retraites à hauteur de 33 743 €.
- Les charges s'élèvent à 1 550 230 € contre 1 657 730 € soit une baisse de 107 500 € par rapport à N-1 :
  - La baisse des achats « sécurité » de 87 000 €.
  - L'augmentation des projets associatifs sécurité (9 329 €), petit gibier (6 125 €) et permis de chasser à 0 € (30 873 €).
  - Un complément de provision de cotisations sociales à hauteur de 50 000 € à ajouter à la provision passée N-1 pour 104 920 €.

Le résultat du service général est positif de 35 460 € hors projets associatifs et provisions. L'activité du service général est conforme aux prévisions, et ressort globalement en déficit de 60 867 € contre un déficit de 142 825 € en 2018, soit une amélioration du résultat de 81 958 €.

## Section dégâts grand gibier



- Les recettes de la section dégâts s'élèvent à 579 241 € contre 515 111 € (N-1) dont les principaux éléments sont les suivants :
  - La hausse du timbre sanglier avec 17 050 €.
  - L'augmentation des dispositifs de marquage de 38 230 €.
  - L'augmentation des produits divers pour 7 550 €.
- Les charges de la section dégâts s'élèvent à 583 969 € contre 550 174 € (N-1) dont les principaux éléments sont les suivants :
  - L'augmentation des indemnités versées aux agriculteurs de 34 535 € avec corrélativement, une hausse des frais des estimateurs de 3 000 €.
  - La baisse du matériel de préventions de 26 752 €.
  - L'augmentation des provisions pour retraite à hauteur de 26 480 €.

Le résultat courant de l'exercice de la section dégâts fait apparaître un solde négatif de 4 738 € contre un résultat déficitaire de 36 246 € l'année dernière.

### Comptes de résultats consolidés

Le compte de résultats consolidés de l'exercice 2018-2019 clos au 30 juin 2019 fait apparaître un déficit de 65 607 €, contre 179 072 € soit une amélioration du résultat d'exploitation de 113 465 €.

### Bilan consolidé au 30 juin 2019

L'actif et le passif du bilan consolidé s'élèvent à 2 755 857 € contre 2 745 401 € (N-1) avec les principales variations suivantes :

- La baisse des immobilisations nettes avec 55 950 €.
- La baisse de la trésorerie globale de 43 800 €.
- La hausse des dettes à court terme de 107 853 €.

#### **Résolution n°7 : approbation des comptes de l'exercice 2018-2019**

Approuvez-vous les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019, tels qu'ils ont été arrêtés ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a approuvé les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 8. Rapport du Commissaire aux Comptes

Intervenant : Didier RAMMELAERE

Fonction : Commissaire aux Comptes

### Opinion

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 21 avril 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### **Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Règles et principes comptables**

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, j'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application, notamment en ce qui concerne le suivi des projets associatifs.

### **Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents**

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 24 février 2020.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le rapport intégral du Commissaire aux Comptes est sur notre site internet à partir du lien suivant : <https://www.fdc16.com/uploads/file/5e870c2f5e802.pdf>.

**Résolution n°8 : approbation du rapport du Commissaire aux Comptes**

Approuvez-vous le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019, tel qu'il vous a été présenté ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a approuvé le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 9. Affectation du résultat

---

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : Trésorier

Avant de vous présenter le budget prévisionnel pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, je vous demande de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2019.

### **Résolution n°9 : affectation du résultat de l'exercice 2018-2019**

Approuvez-vous l'affectation de l'imputation du déficit de 65 606,51 € au compte de réserve de gestion ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a approuvé l'affectation du déficit de 65 606,51 € au compte de réserve de gestion à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 10. Projets associatifs

---

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : Trésorier

Comme chaque année, je vous demande de bien vouloir valider la poursuite des projets associatifs.

### **Résolution n°10 : projets associatifs**

Approuvez-vous dans le cadre des projets associatifs financés à partir des réserves fédérales, la poursuite de l'opération « permis de chasser à 0 € » pour 60 760,64 €, la poursuite du volet « communication » pour 25 000,00 €, le lancement du volet « petit gibier n°3 » pour 80 000,00 € et la fusion des volets « grand gibier », « sécurité » et « prévention des dégâts » pour 36 690,45 € ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a approuvé la poursuite de l'opération « permis de chasser à 0 € », du volet « communication », le lancement du volet « petit gibier n°3 » et la fusion des volets « grand gibier », « sécurité » et « prévention des dégâts » dans le cadre des projets associatifs à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Avant de clôturer cette partie financière maintenant que Monsieur Didier RAMMELAERE a certifié nos comptes sans réserve, je tiens à remercier Madame Fanny RODRIGUEZ pour le travail réalisé et la clarté de cette présentation.

## 11. Approbation du budget prévisionnel 2020-2021

---

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : Trésorier

Je vais maintenant vous exposer le budget prévisionnel 2020-2021 équilibré à hauteur de 2 273 037 € soit une hausse de 285 965 € par rapport à l'exercice 2019-2020. Pour la première fois, un point de situation de l'exercice en cours (correspondant aux chiffres du budget réalisé 2019-2020) a été réalisé à partir des éléments enregistrés et arrêtés au 31 janvier 2020.

Les éléments importants à retenir sont les suivants par rapport à l'exercice en cours :

- Les produits avec :
  - L'évolution du timbre sanglier en timbre grand gibier.
  - La mise en place de la contribution territoriale.
  - L'augmentation des subventions d'exploitation liée à la mise en oeuvre de la réforme de la chasse ainsi que la mise en place de l'écocontribution.
  - La vente de véhicules prévue sur l'exercice comptable.

- Les charges avec :
  - La hausse des provisions dégâts de grand gibier.
  - La hausse des contrats de maintenance : informatique, sécurisation des données...
  - L'augmentation des provisions de retraites, des amortissements liés aux travaux de chauffage et d'isolation ainsi qu'à l'acquisition de nouveaux véhicules (véhicules amortis, fin des locations).

**Résolution n°11 : approbation du budget prévisionnel 2020-2021**

Approuvez-vous le budget prévisionnel 2020-2021 tel qu'il vous a été présenté ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a approuvé le budget prévisionnel 2020-2021 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 12. Adoption des montants de la cotisation individuelle 2020-2021

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : Trésorier

Comme chaque année, le vote des cotisations est une étape indispensable au bon fonctionnement de notre structure fédérale. Elles ont fait l'objet d'une réflexion globale et prospective permettant d'assurer le financement de la FDC16 dans le respect des tarifs minimums fixés par la Fédération Nationale des Chasseurs et compte tenu de l'évolution de nos missions relatives au déploiement de la réforme de la chasse.

Le montant de la cotisation individuelle pour la prochaine saison de chasse correspondant au montant du timbre fédéral est inchangé.

**Résolution n°12 : adoption des montants de la cotisation individuelle 2020-2021**

Adoptez-vous pour la saison 2020-2021 les montants des cotisations individuelles : annuelle (71 €), temporaire 9 jours (35,50 €) et temporaire 3 jours (17,75 €) ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a adopté les montants des cotisations individuelles à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 13. Adoption du barème de l'adhésion simple 2020-2021

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : Trésorier

Le montant de l'adhésion simple correspondant à l'adhésion territoriale obligatoire permettant de disposer d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion cynégétique approuvé reste également inchangé.

**Résolution n°13 : adoption du barème de l'adhésion simple 2020-2021**

Adoptez-vous pour la saison 2020-2021 le barème de la contribution liée à l'adhésion simple obligatoire à 240 € par adhérent territorial ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a adopté le barème de l'adhésion simple obligatoire à 240 € à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 14. Adoption du barème du contrat de services 2020-2021

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : Trésorier



En ce qui concerne le contrat de services, faisant suite à la réforme de la chasse et l'adoption des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur, une réflexion est en cours sur les prestations qui composeront le nouveau contrat de services pour l'exercice 2021-2022. Celui-ci vous sera présenté lors de l'assemblée générale 2021.

Cette phase d'étude approfondie sera partagée avec vous en amont de l'assemblée générale l'année prochaine afin de recueillir vos avis et impressions sur le sujet afin que le nouveau contrat de service 2021-2022 puisse être adopté lors de l'assemblée générale 2021. Nous envisageons d'ores et déjà de l'enrichir d'une assurance en responsabilité civile « organisateur de chasse » afin de vous proposer un contrat répondant à vos attentes.

En l'état, le contrat de services est conservé au même tarif que la saison passée.

**Résolution n°14 : adoption du barème du contrat de services 2020-2021**

Adoptez-vous pour la saison 2020-2021 le barème du contrat de services à hauteur de 0,29 € par ha pour chaque adhérent territorial souscripteur ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a adopté le barème du contrat de services à 0,29 € par ha à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 15. Financement des dégâts de grand gibier 2020-2021 : scénario n°1 et n°2

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : Trésorier

Le financement des dégâts de grand gibier est réalisé à partir de trois systèmes cumulables prévus par le législateur :

- Les taxes par animal à tirer instituées dans le cadre du plan de chasse et/ou du plan de gestion : dispositifs de marquage (bracelets) et boutons.
- Les participations des adhérents à travers :
  - Soit une quote-part mutualisée pour tous les chasseurs.
  - Soit la mise en place d'un timbre départemental grand gibier et/ou sanglier.
  - Soit les deux.
- Les participations des territoires plus communément appelé contribution territoriale correspondant à une « taxe à l'hectare » visant à responsabiliser les chasseurs par unité géographique.

Entendant les revendications de ses adhérents, le Conseil d'Administration a décidé de revoir sa copie dès la saison 2020-2021 en proposant un système simplifié en ce qui concerne le sanglier. C'est dans cet esprit que les barèmes suivants sont proposés afin de garantir le financement de la nouvelle section analytique « prévention et indemnisation des dégâts » construit avec une estimation des indemnisations versées aux agriculteurs à 250 000 € toutes espèces confondues.

La FDC16 propose que les bracelets de daim soient gratuits, cette espèce étant jugée comme indésirable en milieu naturel, l'objectif est bien d'éliminer les individus présents en pleine nature en facilitant la délivrance des bracelets de plan de chasse.

Conscient de l'enjeu que revêt la régulation de cette espèce d'autant avec les années successives de bonne reproduction, il a été décidé de revenir à un prix de bracelet unique pour la saison 2020-2021 et ce sur l'ensemble du département. Par ricochet, les subventions sanglier prévues dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024 sont ainsi supprimées pour la prochaine saison.

Dans le même temps, afin d'avoir une connaissance la plus fine possible des prélèvements réalisés à la chasse et être en accord avec la réglementation, le plan de gestion sanglier prévoit désormais que tous les individus tués à la chasse soient munis d'un dispositif de type Manufix (bouton ou boucle de marquage) avec deux couleurs différentes :

- Sangliers < 20 kg : Manufix de couleur jaune à 0 € soit la gratuité.
- Sangliers ≥ 20 kg : Manufix de couleur vert à 18 € l'unité.

Nous avons également souhaité faire baisser le prix du bracelet chevreuil et ce de manière significative en passant de 23 € à 20 €. Cette mesure transitoire pourra faire l'objet d'une réévaluation à la hausse lors de la saison suivante en fonction de l'évolution des dégâts aux cultures indemnisés aux agriculteurs.

Cette année, nous souhaitons différencier les montants de dispositifs de marquage des grands cervidés avec les cerfs mâles à 110 € et les biches, daguets et faons (BDF) à 70 €. D'un point purement comptable, la différence par rapport aux années passées n'est pas significative, par contre, d'un point éthique et moral, un cerf adulte qui plus est coiffé n'a pas la même valeur qu'une biche ou un faon. Ce sont les raisons qui nous ont poussées à changer les montants.

Afin de permettre aux plus grands nombres de chasseurs lors de battues de grand gibier de pouvoir prélever des sangliers, nous avons souhaité transformer le timbre départemental sanglier en timbre départemental grand gibier de manière à ce que les chasseurs ne soient pas en infraction en cas de tir d'un sanglier.

Dans le même temps et après analyse des points forts mais aussi des points faibles de notre système actuel de financement trop complexe, nous avons décidé de simplifier les choses et sommes partis du principe que le timbre départemental grand gibier était la bonne variable d'ajustement pour financer les dégâts en sus de la contribution territoriale dont la mise en place est rendue obligatoire par la réforme de la chasse et nos nouveaux statuts.

La saison 2020-2021 correspondant véritablement à l'année de mise en place de la contribution territoriale en Charente, le Conseil d'Administration a souhaité que cette contribution territoriale se mette en place progressivement et qu'elle joue pleinement son rôle en matière d'incitation et non de répression de façon à comprendre son utilité à long terme. A ce titre, je vous invite à relire l'interview de Willy SCHRAEN, président de la Fédération Nationale des Chasseurs dans le Chasseur en Nouvelle Aquitaine de mars 2020.

Cette contribution territoriale se décomposera en deux parties :

- 1) Une contribution territoriale avec un forfait de base fixe de 15 € applicables à tous les territoires charentais. Cette mutualisation même modeste pour les 700 territoires que compte notre département permettra à tout le monde de se sentir investi dans cette démarche.
- 2) Une contribution territoriale majorée uniquement pour les territoires de chasse en dépassement de seuils de dégâts, dont la récurrence des dégâts est avérée et qui ne jouent pas le jeu. Le critère des dégâts sera le préalable à l'activation ou non de cette contribution territoriale majorée en sus de l'utilisation de tous les outils permettant de réguler le sanglier (périodes et modes de chasse...). Cette contribution territoriale majorée est proposée soit à 0,10 € par Ha (scénario n°1) soit à 0,20 € par Ha (scénario n°2) en parallèle d'un montant de timbre grand gibier variable.

Une liste de critères précis, simples et objectifs est en cours de finalisation par la Commission Grand Gibier afin d'identifier les territoires concernés où cette contribution territoriale majorée sera appliquée. Ces critères sous forme d'un tableau avec des appréciations binaires (oui ou non) vous seront communiqués ultérieurement afin de vous en faciliter la compréhension.

*Pour chacun des scénarii retenus, le calcul du montant de la contribution territoriale majorée a été réalisé de manière à ce qu'elle constitue la variable d'ajustement pour équilibrer le budget*

prévisionnel dégâts 2020-2021 qui s'élève à 500 000 €. A titre d'information, ce budget a été construit avec les principales charges réparties ainsi :

- 250 000 € d'indemnisations (cerf, chevreuil et sanglier) versées aux agriculteurs.
- 50 000 € de reprise de provisions d'indemnisations pour les dossiers non réglés au 30 juin 2021 mais ouverts sur la campagne 2020-2021.
- 150 000 € de frais de personnels affectés au réel (salaires et charges).
- 50 000 € de frais d'estimation et de prévention (clôtures, répulsifs...).

Dans les deux scénarii proposés, les tarifs des dispositifs de marquage pour le daim, le chevreuil, les grands cervidés et le sanglier restent inchangés.

- Le scénario n°1 prévoit un timbre départemental grand gibier à 15 € associé à une contribution territoriale majorée de 0,10 € par ha. Cette première option s'appuie sur une stratégie qui est mutualisée à l'échelle de l'individu privilégiant ainsi un effort consenti par chaque chasseur de grand gibier.
- Le scénario n°2 quant à lui prévoit un timbre départemental grand gibier à 11 € associé à une contribution territoriale majorée de 0,20 € par ha. Cette seconde option s'appuie sur une autre stratégie de mutualisation à l'échelle cette fois du collectif avec une participation accrue des territoires.

**Résolution n°15 : financement des dégâts de grand gibier 2020-2021 - scénario n°1 et 2**

Adoptez-vous pour la saison 2020-2021 les barèmes des cotisations, des dispositifs de marquage et des contributions permettant de financer les dégâts de grand gibier du scénario n°1 ou du scénario n°2 ?

**Résultat du vote** : Le Conseil d'Administration a adopté les barèmes des cotisations, des dispositifs de marquage et des contributions du scénario n°1 à l'unanimité des membres présents ou représentés. Le scénario n°1 prévoit les montants ci-après :

- Bracelet daim : 0 €.
- Bouton sanglier : 18 €.
- Bracelet chevreuil : 20 €.
- Bracelet cerf BDF (Biche, daguet et faon) : 70 €.
- Bracelet cerf CEI (Cerf indéterminé) : 70 €.
- Bracelet cerf CEM (Cerf mâle) : 110 €.
- Timbre grand gibier (TGG) annuel : 15 €, TGG 9 jours : 7,50 € et TGG 3 jours : 3,75 €.
- Contribution territoriale de base : 15 € par territoire de chasse.
- Contribution territoriale majorée : 0,10 € par ha.

J'en ai terminé avec le rapport financier et vous précise que conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la FDC16, l'ensemble des éléments budgétaires seront transmis à Madame la Préfète.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Puymoyen, le 23 juin 2020.

Le Secrétaire Général,



Claude PINEL

Le Président,



Bruno MEUNIER